

Parrainage

« Fleur du mékong » (loi 1901) encourage le parrainage de filles dans les provinces du Delta du Mékong, au sud Vietnam. Ces parrainages sont effectués grâce au Sœurs de la Charité de St Vincent de Paul à Ho-Chi-Minh ville.

Qu'est ce que le parrainage ?

Devenir parrain c'est un engagement personnel et si possible à long terme car c'est avant tout offrir à une enfant la possibilité d'être scolarisée, car au Vietnam l'école est payante et n'est pas obligatoire. Ainsi grâce au parrainage, vous offrez à une petite fille la possibilité d'aller à l'école, d'apprendre à lire, à compter etc... avec ce parrainage elle peut espérer un avenir meilleur afin de devenir elle-même actrice de sa propre vie d'adulte.

Etre parrain c'est donc **financer la scolarité de sa filleule** ainsi que **l'achat de ses manuels scolaires** tout en suivant ses résultats par un bulletin de fin d'année scolaire. Mais être parrain c'est aussi apprendre à se connaître par l'échange de courriers et de photos. C'est nouer des liens plus personnels et tisser petit à petit une relation particulière.

Coût du parrainage :

Pour parrainer une petite fille il faut d'abord adhérer à l'association, l'adhésion est de 13 euros/an. Vient ensuite le coût du parrainage : 8 euros/mois pour le parrainage d'une petite fille en primaire

10 euros:mois pour le parrainage d'une petite fille scolarisée au collège

Lors **du passage en 6ème**, ou lors du premier parrainage de la filleule scolarisée au collège, **les parrains offrent un vélo** à leur filleule, pour un montant de 35 euros en 2015. Ainsi les fillettes peuvent se rendre plus facilement au collège qui est éloigné de leur habitation.

Vous effectuez le paiement de la scolarité par chèque et selon votre choix :

par semestre au 1er Janvier et au 1er Juillet

ou annuellement au 1er Janvier

La première année vous réglez la cotisation annuelle de 13 euros en y ajoutant le montant du parrainage mensuel suivant le nombre de mois restant du semestre ou de l'année suivant votre choix (voir bulletin d'adhésion)

(tout versement fait l'objet d'un reçu, émis en fin d'année, pour bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi)

Trois fois par an, et ce afin que les frais bancaires soient les moins élevés possible, l'association se charge d'envoyer le paiement des parrainages aux religieuses qui distribuent l'argent régulièrement aux filleules pour être assuré qu'il ne sera pas dépensé trop rapidement.

Cadeaux facultatifs pour l'enfant : Vu la situation des familles et vu le coût de la vie au Vietnam, il nous semble plus judicieux d'envoyer de l'argent plutôt qu'un cadeau (celui-ci n'étant pas sur de lui parvenir). Ainsi votre filleule pourra utiliser cet argent de la façon que vous lui indiquerez dans un courrier (achat d'un vêtement, livre, nourriture...) Dans ce cas, vous pouvez envoyer par l'intermédiaire de l'association un chèque (libellé à l'ordre de Fleur du Mékong) en indiquant le nom de votre filleule, votre N° d'adhérent, et le motif de votre don (anniversaire, Noël ou autre motif). L'association regroupera les chèques afin d'expédier les dons au Vietnam.

Attention toutefois à ne pas paraître trop généreux vis à vis de la famille, au Vietnam, **le salaire moyen mensuel d'un ouvrier est d'environ 40 euros.**

Déroulement du Parrainage

1/ Vous devez d'abord adhérer à l'association.

2/ Vous remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint et réglez les frais de scolarité et l'adhésion.

3/ Vous recevez le dossier de parrainage de votre filleule avec sa fiche de renseignement et quelques informations complémentaire

4/ Vous pourrez écrire à votre filleule à l'adresse qui vous sera communiquée dans le dossier.

5/ De la même façon votre filleule vous écrira et vous recevrez des nouvelles, et parfois des photos (son courrier sera accompagné de la traduction

En fin d'année scolaire, vous recevrez le bulletin de notes avec les appréciations, et la notification de son passage en classe supérieure